



Ville de
Breil sur Roya



DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	17

Le lundi 27 mai 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2024

DELIBERATION

N° 129/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, Michel BRAUN.

OBJET :

Approbation du rapport de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la CARF

ABSENTS : Julia BONNET, Jérôme BOUERI, André IPERT, Danielle GASTALDI

ONT DONNÉ POUVOIR : Julia BONNET à Karine BOETTI, Danielle GASTALDI à Michel BRAUN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CARF pour les exercices 2018 et suivants. Il donne lecture de la synthèse et des observations émises par la Chambre Régionales des Comptes.

Le rapport a été présenté par le Président de la CARF au Conseil Communautaire du 8 avril 2024 et doit être soumis à chaque commune membre de la CARF afin d'en prendre connaissance et d'en débattre.

Vu le rapport soumis à la présentation de l'assemblée et joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale de Comptes sur la gestion de la CARF pour les exercices 2018 et suivants.

AR Prefecture

006-210600235-20240527-2024_256-DE
Reçu le 29/05/2024

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN